COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2019

Présents :, Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, , Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albrieux Nicolas, Bertolaccini Christophe

Président : Edouard Meunier

Représentés : Brisemontier Jean-Louis par Michèle Bouziane, Deville-Cavellin Elodie par Noëlle Bonnet

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le PV du conseil du 10 mai est adopté à l'unanimité.

Infos générales

Edouard Meunier informe le conseil d'un projet de loi « engagement et proximité » parvenu pour avis aux maires dans le but de tenir compte de différentes questions apportées dans le Grand Débat. Ces propositions semblent aller dans le bon sens : reconnaissance des élus locaux, redonner sa juste place à la commune, renforcer le pouvoir des maires et simplifier les relations avec l'Etat. Il est même question de redonner de la souplesse dans les transferts de compétence obligatoires….

Raymond Combaz rend compte du conseil d'agglo Arlysère tenu la veille : les comptes administratifs 2018 ont été adoptés et font apparaître un résultat consolidé de + 2, 9 Millions d'euros. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fixe des objectifs pour 2050 qu'il semble difficile d'atteindre….

Jacqueline Bieth représente le Beaufortain au CIAS d'Arlysère. En ce qui concerne la petite enfance, il est confirmé la chute de la fréquentation de l'accueil galipette à Beaufort, depuis le début de l'année, argument dont se saisit Arlysère pour contester l'utilité de la microcrèche de Queige. Jacqueline s'inquiète également des acomptes sur les subventions accordées chichement à l'AAB, ceci mettant en péril son fonctionnement. L'AAB a demandé une rencontre avec les 4 maires du Beaufortain courant juillet.

Une réunion est organisée le 4 juillet à Albertville par le bureau exécutif d'Arlysère à destination de l'ensemble des conseillers municipaux des 39 communes.

Point sur la microcrèche

Plusieurs contacts ou rencontres ont eu lieu avec Arlysère sur ce dossier. La CAF a précisé récemment sa position en rappelant que compte tenu de la récente prise de compétence petite enfance par la communauté d'agglomération Arlysère, c'est elle qui doit être l'interlocuteur de la CAF, et donc accepter le principe de la microcrèche à Queige, et prendre en charge le déficit de fonctionnement. La commune a fait savoir à Arlysère qu'elle était prête à prendre sa part du déficit, et a fourni tous les détails du projet. Nous attendons donc toujours à ce jour l'accord d'Arlysère. Les enquêtes réalisées

par la commune et par l'association « La Forêt enchantée » (qui gérera le fonctionnement de la microcrèche) montrent le besoin de cet accueil de 10 places, une quinzaine d'enfants de 0 à 3 ans étant déjà potentiellement concernés. L'emplacement de Queige, situé sur le chemin entre Albertville et Beaufort, permettra d'ouvrir ce service à des personnes n'habitant pas la commune. Le conseil s'inquiète de cette situation d'attente, entraînée par les atermoiements d'Arlysère, et souhaite que l'accord soit donné le plus rapidement possible.

Afin de respecter le calendrier d'ouverture prévue au début 2020, et suite à l'octroi du permis de construire obtenu mi-mai, une réunion de démarrage du chantier, avec toutes les entreprises retenues est organisée pour le mercredi 3 juillet.

Forêts

Carole Joguet informe des résultats de la vente des deux départements 73/74 du 18 juin dernier. Climat morose du fait d'une offre abondante liée à des foyers de bostryches de plus en plus importants dans les forêts alpines.

Le conseil adopte à l'unanimité le plan de coupe 2020 tel que proposé par les services de l'ONF.

Suite à la décision du dernier conseil sur la préemption d'une parcelle à la vente à Molliessoulaz, une rencontre a eu lieu sur le terrain avec l'acquéreur qui s'était manifesté, et une rétrocession d'environ m² correspondant à des limites naturelles (ruisseaux, voiries).

Le conseil décide de préempter sur une vente d'environ 2 ha à 1700 euros sur le secteur de la route des Montets à Molliessoulaz, sous réserve des résultats d'un prochain contact avec l'acquéreur potentiel.

Régime indemnitaire élus : A la demande de Raymond Combaz, ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

Régularisation voies communales

A la demande de deux particuliers procédant à des actes de successions, le conseil municipal décide de procéder à la régularisation par acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles d'emprises de voiries à la Poyat et à Outrechenais ;

Questions diverses

Conseil d'école : tenu le 25 juin dernier. Année passée sans problème avec une riche activité, et notamment un voyage de fin d'année en Haute-Loire qui a concerné toute l'école pendant une semaine. Les perspectives d'inscriptions pour la rentrée de l'année 2019/2020 font apparaître une nette hausse des effectifs, après l'érosion des années précédentes. En juin 2018, il y avait 61 inscrits pour la rentrée 2018 (année 2018/2019 terminée avec 67 enfants). Pour la rentrée 2019, il y a 73 inscrits, dont 32 enfants en maternelle. Ce fort effectif a obligé la commune à renforcer le service cantine à midi avec 4 personnes depuis janvier 2019, dispositif qui sera reconduit pour la rentrée 2019.

Subvention aux associations : le conseil décide à l'unanimité de rembourser 5 400 euros à l'APE, correspondant à la part communale de la moitié du coût du transport du voyage scolaire, la facture ayant été réglée intégralement par l'APE. D'autre part, le conseil décide d'une subvention de 700 euros au foyer des jeunes, en contrepartie des frais que l'association avait assumés à l'occasion de l'inauguration de la passerelle en juillet 2018.

Local chasse : suite à la décision du dernier conseil, un permis de construire a été déposé, et des fouilles ont été entreprises pour valider l'emplacement du local enterré au lieu-dit la Ravette. L'absence de rochers permet de valider le projet.

Aménagement aire de loisirs : suite à l'accord des familles Combaz, que le conseil remercie, concernant la mise à disposition de leurs terrains pour faciliter les parkings à proximité de l'aire de loisirs, et dans l'attente des régularisations administratives, des aménagements provisoires ont été réalisés afin d'éviter les stationnements intempestifs sur les parties demeurant privatives.

Voirie : dans le cadre des travaux budgétés pour cette année 2019, Raymond Combaz informe que l'entreprise Gremair a commencé ses opérations sur le secteur Molliessoulaz/Les Roengers, travaux qui vont nécessiter la fermeture totale à la circulation de ce tronçon durant la journée. L'entreprise Colas devrait enchaîner dans la 1ère quinzaine de juillet.

Marché de producteurs : 5 éditions se sont tenues depuis le 31 mai. L'emplacement est apprécié (facilité de parking, couvert, jeux d'enfants), et le marché est en train de s'installer durablement dans le paysage d'Arlysère. Il est déjà devenu le rendez-vous hebdomadaire incontournable de beaucoup de Queigerains.

Centre de secours : le lieutenant-colonel Moiron, responsable patrimoine au SDIS, accompagné du Capitaine Perraud et du lieutenant Simplot, ont visité les nouveaux aménagements du centre de première intervention de la Commune et ont félicités les sapeurs-pompiers de Queige pour le travail réalisé.

Fixe le prochain conseil municipal au 26 juillet 2019.

La séance est levée à 23 heures

Pour extrait :

En mairie, le 09/07/2019

Le Maire,

MAIRIE de QUEIGE (Savoie)

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSEIGNEMENT